



BERCOPOX HYDRO NF

Peinture de sols

à base de résine époxydique à deux composants
en phase aqueuse pour revêtement mince.

- ▷ A L'EAU.
- ▷ ODEUR FAIBLE.
- ▷ BONNE LESSIVABILITE.
- ▷ BONNE RESISTANCE A L'ABRASION.
- ▷ BONNE RESISTANCE AUX HUILES MOTEURS ET HYDRAULIQUES.

DOMAINE D'UTILISATION

TRAVAUX : Neufs, de rénovation ou d'entretien. Selon normes NF P 74-203 (DTU 59.3) et/ou Règles et Recommandations SNFORES, NF DTU 59.1.

EMPLACEMENT : A l'intérieur.

DESTINATION : Locaux soumis à trafic intense. Sols industriels tels que : usines et ateliers, laboratoires, entrepôts, aires de stockage. Sols de garages et parcs de stationnement automobile. Convient également pour le revêtement des murs.

SUPPORTS CONVENABLEMENT PREPARES :

Sols :

- ▷ Planchers neufs en béton surfacé conformes au DTU 21.
- ▷ Chapes ou dalles neuves à base de liant hydraulique conformes au DTU 26.2.

- ▷ Dallages neufs en béton sur terre-plein conforme au DTU 13.3.
- ▷ Supports similaires conformes aux normes et règles applicables lors de leur exécution, nus ou revêtus de peintures compatibles en bon état de conservation et parfaitement adhérentes.
- ▷ Béton bitumineux et autres (nous consulter).

NOTE : Les surfaces à revêtir doivent comporter des formes de pente avec des évacuations nécessaires si elles reçoivent des eaux de lavage (sols industriels et aires de stationnement automobile) ou de pluie (ouvrages extérieurs).

Murs :

- ▷ Parements de béton brut de décoffrage, parements de produits industriels en béton, enduits au mortier de liants hydrauliques, dalles de béton cellulaire, plâtre, carreaux de plâtre, plaques de plâtre à épiderme cartonné, enduits de peinture, conformes au NF DTU 59.1.

IDENTIFICATION DU PRODUIT

AFNOR T 36-005 Famille I catégorie 6 b2

DEFINITION : Produit de protection de surface à résistance physico-chimique pour revêtement en feuil mince d'aspect semi-brillant à base de résine époxydique à deux composants en phase aqueuse, destiné à être appliqué en deux couches sur impression. (cf. exemples de systèmes ci-après).

APTITUDE A L'USAGE :

Fonctions particulières de protection du support :

- ▷ Renforce la résistance superficielle des supports (usure et chocs).
- ▷ Protège le support contre certains agents chimiques tels que les huiles moteurs et hydrauliques et les détergents (résultats des tests communicables sur demande).

Fonctions complémentaires de décoration :

- ▷ Supprime la formation de poussière provenant des bétons et des mortiers à base de liant hydraulique.
- ▷ Réduit la microrugosité des supports.
- ▷ Permet l'entretien des surfaces par simple lavage (lessivage et rinçage).
- ▷ Apporte au support une couleur uniforme.

EXTRAIT SEC : En volume : 59 % ± 3,0. En poids : 74 % ± 2,0.

MASSE VOLUMIQUE DU MELANGE : 1.55 ± 0,05 kg/dm³.

RAPPORT DE MELANGE : En poids : 76,5 / 23,5.
En volume : 77,5 / 22,5

TEMPS DE MURISSEMENT A 20°C :
5 minutes avant son utilisation.

DUREE DE VIE DU MELANGE : A 20° C : 1 h 30. A 30° C : 0 h 45.

TEMPS DE SECHAGE :

- ▷ Sec en surface : 1 heure.
- ▷ Sec : 2 heures.
- ▷ Sec apparent complet/recouvrable : au minimum : 8 heures à 20° C, au maximum : 6 jours.
- ▷ Dur, circulaire : 7 jours.
- ▷ Mise en service : trafic léger après 72 heures, trafic intense 7 jours à 20° C.

ASPECT DU FEUIL SEC :

- ▷ Demi-Brillant : BS à 60 % : > 90.
- ▷ Teintes selon nuancier RAL / AFNOR.

DILUANT DE NETTOYAGE :
Eau.

DILUTION : Eau.

Brosse ou rouleau : 12 à 15 % pour toutes les couches.
Pistolet pneumatique : 5 à 10 %.
Pistolet airless : 0 à 5 %.

MATERIEL D'APPLICATION :

Brosse, rouleau, pistolet pneumatique, pistolet airless.

RENDEMENT THEORIQUE :

9,8 m²/ litre pour 55 µm secs.
Selon l'absorption et le relief des supports, ce rendement peut varier de 20 à 30 %.

CONSERVATION :

12 mois en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

CONTROLE QUALITE :

Le contrôle de la production en usine est réalisé suivant un système de management de la qualité certifié ISO 9001.



BERCOPOX HYDRO NF

Peinture pour sols à base de résine époxydique à deux composants en phase aqueuse pour revêtement mince.

EXEMPLES DE SYSTEMES DE REVETEMENT

SYSTEME DE REVETEMENT EN FEUIL MINCE TOUT PHASE AQUEUSE

IMPRESSION*	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE	INTERMEDIAIRE	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE	FINITION	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE
BERCOPOX HYDRO NF Dilué à 15 %	9,8 m ² /litre 50 µm	BERCOPOX HYDRO NF Dilué à 12 %	9,8 m ² /litre 55 µm	BERCOPOX HYDRO NF Dilué à 12 %	9,8 m ² /litre 55 µm
IMPRESSION*	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE	INTERMEDIAIRE	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE	FINITION	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE
BERCOPOX RESINE	400 g/m ² 350 µm	BERCOPOX HYDRO NF Dilué à 12 %	9,8 m ² /litre 55 µm	BERCOPOX HYDRO NF Dilué à 12 %	9,8 m ² /litre 55 µm

*COUCHE D'IMPRESSION NON INDISPENSABLE POUR L'ENTRETIEN/OU RENOVATION SUR EXISTANT COMPATIBLE EN BON ETAT DE CONSERVATION.



BERCOPOX HYDRO NF

Peinture pour sols à base de résine époxydique à deux composants en phase aqueuse pour revêtement mince.

B E R C O P O X H Y D R O N F

APPLICATION DU PRODUIT

NATURE ET ETAT DES SUBJECTILES : CF. NORMES NF P 74-203 (DTU 59-3) ET/OU REGLES ET RECOMMANDATIONS SNFORES, OU NF DTU 59.1.

Les systèmes de peintures ne sont exécutés que sur des subjectiles propres, secs et dépoussiérés. La surface des matériaux doit être exempte de taches, de projections de produits gras, de plâtre, de mortier.

La présence d'humidité résiduelle peut être mise en évidence par la pose d'un film polyéthylène transparent de 200 µm à 250 µm d'épaisseur, de forme carrée et de dimensions comprises entre 0,7 et 1,0 m, fixé au pourtour avec un adhésif PVC. En cas de gouttes d'eau sous le film après 24h, le support ne doit pas être peint en l'état.

Les anciens revêtements à conserver doivent présenter des caractéristiques mécaniques suffisantes (adhérence, compatibilité) et ne doivent pas présenter de désordres (écaillage, cloquage).

PREPARATION DES SURFACES : CF. NORMES NF P 74-203 (DTU 59-3) ET/OU REGLES ET RECOMMANDATIONS SNFORES, OU NF DTU 59.1.

Elimination des anciens revêtements de peinture par décapage chimique (décapant), thermique ou par projection d'abrasifs (grenailage).

Traitement chimique des sols si nécessaire avec une solution acide telle que BERCONET (cf. fiche descriptive) ou une solution d'acide chlorhydrique dilué à raison de 10 % dans de l'eau.

Les chapes neuves incorporées à structure fermée et/ou contenant des produits de cure (chapes à l' "hélicoptère") feront l'objet d'une préparation de surface par projection d'abrasifs (grenailage ou sablage sous pression d'eau) Rinçage à l'eau claire. Séchage. Dépoussiérage.

PREPARATION DU PRODUIT :

Le kit comprend deux composants prédosés non fractionnables : une base et un durcisseur.

Mélanger soigneusement les deux éléments pendant deux minutes à l'aide d'un agitateur mécanique à vitesse lente (300 tr/mn) afin de ne pas incorporer de l'air dans le mélange.

Transférer le mélange dans un récipient propre et recommencer le mélange mécanique, en réalisant la dilution.

Respecter le temps de mûrissement de 5 minutes puis verser et répartir le mélange à la brosse, à l'aide d'un rouleau monté sur perche, ou par pulvérisation au pistolet.

Pour finition antiglissante :

Introduire dans le produit pour couche intermédiaire au moment du mélange le KIT ADJUVANT ANTIDERAPANT à raison de deux doses de 360 g dans la base du kit de 20 Kg avant d'introduire le durcisseur.

Pour finition antidérapante :

Saupoudrer à refus dans la couche d'impression encore fraîche de la SILICE 01-04 à raison de 2 kg/m² environ. Après séchage, balayer le surplus de silice avant recouvrement par la /les couche(s) de finition.

CONDITIONS MINIMALES D'INTERVENTION :

La température du support est :

- ▷ supérieure à + 10° C et inférieure à + 25° C,
- ▷ supérieure de 3° C à celle du point de rosée pour éviter toute condensation.

La température ambiante doit être :

- ▷ supérieure à + 10° C,
- ▷ inférieure à + 30° C.

L'humidité ambiante est inférieure à 70 % HR.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Référentiels d'emploi : NF P 74-203 (DTU 59.3), Règles et recommandations SNFORES, NF DTU 59.1, NF EN 1504-2.

Supports spécifiques non explicitement mentionnés : Nous consulter.

Durée de vie : Bon fonctionnement du revêtement, exécuté selon les préconisations d'emploi des produits, de 2 ans minimum, dans des conditions d'entretien normales, pour une durée de vie jusqu'à 5 ans, en fonction des subjectiles, de leur exposition et de leur environnement.

Entretien d'aspect du revêtement : Lessivage et rinçage à l'eau sous pression.

Entretien ou rénovation du revêtement : Selon NF P 74-203 ou NF DTU 59.1 avec le produit d'origine.

Enlèvement du revêtement : Décapage par tous moyens appropriés. Nous consulter.

Ce produit de construction est conçu pour répondre à la Directive 89/106/CEE d'application obligatoire au 1er janvier 2009 pour les caractéristiques essentielles spécifiées dans la norme NF EN 1504-2, tableaux ZA.1g (marquage CE), ainsi qu'au règlement (RPC) qui l'a remplacée.



BERCOPOX HYDRO NF

Peinture pour sols à base de résine époxydique à deux composants en phase aqueuse pour revêtement mince.

CONDITIONNEMENTS ET TEINTES

- ▷ Pot de 4 kg (base 3,05 kg + durcisseur 0,95 kg).
- ▷ Pot de 20 kg (base 15,30 kg + durcisseur 4,70 kg).
- ▷ Livré en teinte selon références AFNOR / RAL.

HYGIENE ET SECURITE

- ▷ Fiche de Données de Sécurité* : **BERCOPOX HYDRO NF**.
- ▷ **POINT D'ECLAIR DU MELANGE** :
Base : non concernée. Durcisseur : > 60°C.
- ▷ **SECURITE EN CAS D'INCENDIE** : Classement conventionnel M2 sur support incombustible M0 (pour un usage autre qu'en sol).
- ▷ **COV** : Ce produit répond à la Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de Composés Organiques Volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures.

Valeurs limites UE pour ce produit (cat. A/j) :
140g/l (2010).
Ce produit contient max 40 g/l COV.

*Celle-ci est accessible sur le site www.berco.fr

CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI

Le produit décrit dans cette fiche est un bien de production - en l'espèce un produit de peinture répondant à la définition de la norme NF EN 15804 sur les produits de construction et leurs déclarations environnementales - dont les caractéristiques permettent de satisfaire aux exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction. Il est destiné à des professionnels spécialisés pour être incorporé dans de tels ouvrages (bâtiment ou génie civil : BTP), et doit être employé conformément aux présentes informations et à nos conditions générales de vente. Ces informations sont le résultat des essais et vérifications effectués pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, réglementations, et aux documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent (cahier des charges, normes de secteur NS P, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/subjectiles concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir contrôlé que la fiche du produit n'a pas été modifiée par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels elle se réfère, notamment : déclaration de ses performances « DoP » s'il est visé par une norme harmonisée ou le cas échéant par un document d'évaluation européen, selon la Directive européenne DPC N° 89/106/CEE avec son décret français d'application, ou le Règlement RPC N° 305/2011, qui l'a remplacée, impliquant son marquage CE, et fiches de données de sécurité « FDS », l'ensemble accessible sur le site Internet www.berco.fr, et ce conformément à l'article 7.3 du RPC pour la DoP (dans des conditions qui pourront être fixées réglementairement par la Commission). Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes auxquels il s'incorpore est de technique courante. Non destinés à

jouer un rôle purement esthétique, ces systèmes sont normalement employés pour la réalisation d'éléments de construction neuve ou de rénovation (mais ils peuvent l'être aussi pour de simples travaux de décoration en entretien des parements de construction exécutés par des professionnels conformément aux normes ou règles d'emploi pertinentes). Leurs propriétés et durabilité permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum exigée en France des constructeurs pour les éléments d'équipement dissociables (ils peuvent effectivement être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction bien qu'ils ne soient pas des "EPERS". Au-delà de la garantie de 2 ans minimum, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité des revêtements de construction est possible en France, sous réserve de préconisations particulières d'emploi des produits (cf. § 3.6), assortie d'un entretien périodique du système réalisé. S'agissant de produits de construction exclusivement destinés à des professionnels du BTP, ils ne relèvent pas de la garantie de conformité stipulée par le Code de la consommation pour la protection de l'acheteur en sa qualité de consommateur (cf. Art. L211-3), ni par conséquent de l'Article 1er du décret n° 2012-1489 d'exécution du RPC concernant la vente possible de tels produits audit consommateur en tant que biens meubles corporels, alors qu'il s'agit de fournitures pour des biens immobiliers à édifier (commercialisation dite « BtoB » et non « BtoC »).